



INSCRIPTION SAISON 2011-2012 CLUB DE PATINAGE DE VITESSE " LES RAPIDOS DE MATANE "

CASE POSTALE 12, MATANE (QUÉBEC) G4W 3M9
SITE INTERNET: www.rapidos-matane.ca

JE _____

PÈRE MÈRE TUTEUR

PERMET À _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____
(ANNEE/MOIS/JOUR)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : _____

J'ACCEPTÉ QUE LA PHOTO DE MON ENFANT PUISSE APPARAÎTRE SUR LE SITE INTERNET
DES RAPIDOS DE MATANE OU DANS LES JOURNAUX LOCAUX. OUI NON

J'ACCEPTÉ DE PARTICIPER À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT (CHOCOLAT)
OUI NON

**NOUS DÉGAGEONS LES ORGANISATEURS, LES ENTRAÎNEURS ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOUTES
RESPONSABILITÉS EN CAS DE PERTES OU VOLS SE PRODUISANT SUR LES SITES OÙ SE TIENNENT
LES ACTIVITÉS DU CLUB.**

SIGNATURE : _____

DE FAIRE PARTIE DU CLUB DE PATINAGE DE VITESSE " LES RAPIDOS DE MATANE INC. "

INSCRIPTION REÇUE LE : _____

PAIEMENT REÇUE LE : _____

MONTANT REÇU : _____

Pré-Camp

CHÈQUE # _____

SIGNATURE POUR LE CLUB : _____

RENSEIGNEMENTS

| FRAIS D'INSCRIPTION : | Coûts (*) | Coûts (**) | NBRE DE FOIS MAX/SEMAINE |
|--|------------------|-------------------|---------------------------------|
| MISE EN FORME (MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE) | 30.00 \$ | | à déterminé |
| GRUPE 1: ECOLE DE PATIN - DEBUTANT (4 ans et plus) | 120.00 \$ | 170.00 \$ | 1 |
| GRUPE 2: INITIATION AU PATINAGE DE VITESSE (6 ans et plus) | 170.00 \$ | 220.00 \$ | 2 à 3 |
| GRUPE 3: DÉVELOPPEMENT ET COMPÉTITION | 220.00 \$ | 270.00 \$ | 4 |
| ADULTE SENIOR | 240.00 \$ | 290.00 \$ | 4 |

**N.B. UN RABAIS DE DIX DOLLARS (10\$) PAR ENFANT SUPPLÉMENTAIRE DE MEME FAMILLE SERA ACCORDE
L'INSCRIPTION EST PAYABLE IMMEDIATEMENT.
LE CLASSEMENT DE LA FPVQ DÉTERMINE LE GROUPE OU LE PATINEUR DOIT S'ENTRAÎNER.**

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CLUB:

* LA VENTE DE CHOCOLAT EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PATINEURS(EUSES).

** UN COÛT SUPPLÉMENTAIRE DE 50\$ SERA EXIGÉ ADVENANT UN REFUS DE PARTICIPER À LA VENTE DE CHOCOLAT.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES:

LE CASQUE RIGIDE ET LES GANTS OU MITAINES ÉPAISSES COUVRANT ENTIÈREMENT LA MAIN, LE PROTÈGE-COU AYANT UNE BAVETTE INCORPORÉE SONT OBLIGATOIRES POUR TOUS LES PATINEURS(EUSES). LES PROTÈGE-TIBIAS, LES PROTÈGE-GENOUX ET LES LUNETTES DE SÉCURITÉ SONT OBLIGATOIRES POUR LES PATINEURS(EUSES) DES GROUPE 2 ET 3. LE SOUS-VÊTEMENT EN KEVLAR EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PATINEURS DU GROUPE 3.

ASSURANCE (obligatoire):

TOUS NOS PATINEURS SONT COUVERTS PAR UNE ASSURANCE-ACCIDENT. LE COÛT DE CETTE ASSURANCE EST COMPRIS DANS LES FRAIS D'INSCRIPTION.

CE DOCUMENT EST VOTRE REÇU POUR FIN D'IMPÔTS